

## **Historique**

La société RHONE ALPES CINEMA (RAC) a été créée entre Roger Planchon (84%) et la région Rhone-alpes (15%). En février 1991, la région signait une convention d'une durée de 5 ans avec cette société nouvellement créée.

Cette convention prévoyait le versement d'une aide sous la forme d'une avance maximale de 3 millions d'euros par an. Ces avances en compte se sont effectivement élevées à :

- 11 millions d'euros pour la période de 1991 à 1995,
  - 9 millions de 1996 à 2000
  - 7 millions de 2001 à 2005,
- soit un total de 27,2 millions d'euros au 31 décembre 2005.

Le remboursement de ces avances accumulées dans un compte courant était prévu au terme de la convention quinquennale selon les modalités suivantes :

- pendant 5 ans, remboursement à hauteur du montant des recettes nettes de RAC, avec un maximum d'un cinquième des avances,
- puis transformation en Droits sur l'exploitation des films.

Mais la valeur des recettes nettes étant faibles, cinq années n'auraient pas permis à rembourser le total des avances.

## **Une situation posant problème**

Cependant, le renouvellement de la convention par deux fois a reporté le début du remboursement du compte courant au terme de la convention en cours. De fait, en 2004, la Chambre régionale des Comptes de Rhône-Alpes s'interroge sur la requalification de ces avances en un prêt à long terme et recommande la modification de la convention. Notons qu'il s'agit d'un compte courant non rémunéré.

Les remarques de la Cour des Comptes et la gêne apportée à la recherche d'un repreneur provoquée par la présence du compte courant pour la cession des parts au départ en retraite de M. Planchon, ont amené la région et RAC à revoir leur partenariat.

## **2 / Les nouvelles aides**

- signature d'une nouvelle convention pour les années 2006- 2010 qui prévoit une subvention annuelle à RHONE ALPES CINEMA de 2 millions d'euros

- reversement par la région de l'aide qu'elle reçoit du CNC (Centre National de la Cinématographie) qui s'élève à 1 million d'euros. (900 K€ d'investissement et 100 K€ de subvention de fonctionnement).

**Mais, en 2014 !**

## ***Rhône-Alpes Cinéma : le tribunal annule la subvention de 2 M€ de la Région !***

**Cela fait plus de 10 ans que CANOL dénonce les subventions à cet organisme qui co-finance les films tournés en Rhône-Alpes.**

A l'origine, ce financement était fait sous forme d'avance sur recettes, mais **la Région n'a jamais bénéficié des quelques succès obtenus par les films tournés sur place.**

En 2007, M. QUEYRANNE s'était vanté de dire que **Rhône-Alpes Cinéma avait remboursé sa dette de 23,8 M€, ... en omettant de signaler que néanmoins la Région lui avait acheté cette année-là son catalogue de films pour 25,1M€.**

Depuis la Région verse non plus une avance mais une **subvention de plus de 2 millions d'euros chaque année.**

**En 2010**, l'examen fait par CANOL, révélait que cette société avait **reçu 2,175 M€ alors qu'elle avait 2,8 M€ en caisse (!!!)** sans fournir aucune justification de l'utilisation de l'argent reçu.

Le tribunal administratif vient d'annuler la subvention de 2012 suite à la requête du **Conseiller Régional Etienne TÊTE**. Cette aide n'avait pas été déclarée à la commission européenne par l'Etat français, faussant le marché européen de la production de films. **Cette décision pourrait faire jurisprudence** et "mettre en péril tout le système d'aide des régions au cinéma français" !